

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2025
PROCÈS-VERBAL**

(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq et le 11 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 04 Juin 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, Maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Martine DUPUIS, Maryse LALLIER, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Guylène VIOLTAT
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT, André WINCKLER, Guillaume TAILLANDIER, Louis Emmanuel VINCENT

Absente ayant donné pouvoir : Roberte LEVET donne pouvoir à Christine TAILLANDIER

Absente excusée : Roberte LEVET

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter quelques points à l'ordre du jour :

- Délibération : Société LUXEL
- Délibération : Convention avec le SMIRTOM : Benne à verres

Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025

DELIBERATION : DEVIS VERNET INDUSTRIEL – NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES

Actuellement la salle des fêtes de la commune de Bruère Allichamps est louée par des associations de la commune et hors commune ainsi que des particuliers pour divers événements. Le mobilier prêté par la Mairie doit être rendu en bon état de fonctionnement et remis impérativement en place comme il se doit.

La salle doit être rendue dans l'état de propreté où elle a été trouvée ce qui n'est pas toujours le cas, par conséquent nous avons fait une demande de devis à l'entreprise VERNET INDUSTRIEL qui se trouve à Saint Amand Montrond (Cher) afin de les faire intervenir pour un nettoyage complet des locaux une fois par mois.

Un devis nous a été transmis pour un montant de 178,20 € TTC.

En cas de manquement, les frais correspondants au tarif de nettoyage, seront rajoutés sur l'avis des sommes à payer.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité ce devis

Un devis supplémentaire leur sera également demandé en ajoutant le nettoyage des vitres.

DELIBERATION : STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE France

Lors de la séance du mercredi 9 avril 2025, le Conseil communautaire a délibéré sur la modification des statuts de Cœur de France (précision de la compétence « santé »). Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur la nouvelle rédaction de la compétence.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur de France.

DELIBERATION : STATUTS DU SYNDICAT D'EAU VAL DE NOIRLAC

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'AEP de Drevant et du Syndicat Intercommunal d'eau potable Saint Amand-Montrond/Orval qui a eu lieu le 6 mars 2025 sollicite la fusion des trois syndicats actuels avec le Syndicat de la Fontaine Saint Clair.

Un projet de périmètre sera mis en place au 31 décembre 2025. À partir du 1^{er} janvier 2026 le nouveau Syndicat d'eau Val de Noirlac sera créé afin de maintenir un groupement de communes (12 communes) dédié à la gestion de l'eau potable.

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune.

Est élue déléguée titulaire avec 13 voix « pour » : Madame Martine DUPUIS

Est élu délégué suppléant avec 13 voix « pour » Monsieur Guy AUPETIT

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité.

DELIBERATION : RECOMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Pour la future composition du Conseil Communautaires avant le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il a été demandé aux communes de voter afin de conserver pour la prochaine mandature la composition actuelle correspondant à un accord local.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

FRANCE LOIRE

La société France Loire est propriétaire de plusieurs logements cité du Val Fleuri sur la commune de Bruère Allichamps et souhaite rétrocéder les voiries et les espaces verts cadastrés. Sur place, un géomètre est intervenu et a observé qu'une partie du domaine public était utilisée par France Loire pour des coffrets EDF. Ce dossier de rétrocession est en cours depuis 2009. À la suite du remaniement cadastral de 2017, une nouvelle délibération doit être prise afin de donner pouvoir au Maire de signer les actes nécessaires.

Cependant, le Conseil municipal n'a pas souhaité délibérer sur ce dossier. Il demande que la société France Loire se déplace sur place afin d'expliquer cet échange de terrain.

DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Lors du vote du budget primitif 2025 il a été omis d'inscrire une ligne concernant la dotation aux amortissements.

Cette écriture sera comme suit :

- 1 410.32 € sur le compte 6811 (Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles)

+ 603.90 € sur le compte 2802 (Amort. frais d'études, élabor., modif et révis. doc urbanisme)

+ 185.53 € sur le compte 28041482 (Amort. subv. autres communes - Bâtiments et installations)

+ 620.89 € sur le compte 28041512 (Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations)

A l'unanimité, les membres du Conseil ACCEPTENT la modification.

DELIBERATION : SOCIETE LUXEL

La société LUXEL souhaite établir un bail emphytéotique sur les parcelles appartenant à la commune de Bruère Allichamps situées au lieu-dit « Pré de la Porte ». Il s'agit d'implanter une centrale de production électrique photovoltaïque au sol afin d'établir une étude préalable de faisabilité du projet.

À la suite de la lecture par Monsieur le Maire du courrier reçu de l'Office notarial ;

Le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en relation avec ce projet et ACCEPTE la conclusion par un bail emphytéotique sous conditions suspensives

Résultat du vote : 8 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

DELIBERATION : CONVENTION AVEC LE SMIRTOM – BENNE A VERRES.

À partir du 1^{er} juillet 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025, une première convention sera faite pour une mise à disposition d'un point d'apport volontaire du verre qui sera installé dans la commune (emplacement défini).

Le SMIRTOM SAINT-AMANDS propose de faire un essai sur 6 mois pour un modèle de 4m3.

Le coût forfaitaire d'une prestation de collecte sera de 75.00 € par levée. À son terme, une nouvelle convention sera rédigée selon les tarifs en vigueur fixés par délibération du syndicat.

Le Conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité cette convention mais demande d'ajouter un article concernant la taille de la benne mise à disposition lors des premiers mois en adaptant le tarif à son volume.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lecture des divers courriers reçu à la Mairie
- Réception du devis de la société OPTISECURITE – Système de Vidéoprojection
- Demande d'emplacement pour une nuit pour les scouts. Accord du conseil, Madame DUPUIS va prendre contact avec Monsieur ADAM.
- Courrier reçu par le ministère des Armées concernant la mise en place d'une application interactive et un site internet moderne pour le recensement militaire.
- Lancement de la campagne de recensement pour l'année 2026 qui aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026
- Le dossier concernant le terrain de Monsieur DUBOIS est en cours.
- Proposition à la vente d'un terrain de 338 m² appartenant à Monsieur SIBOULET Guy. Le conseil n'est pas intéressé.
- L'acte de vente concernant le terrain de Monsieur FARACO et Madame SCHUMACHER sera signé le 17 juin à l'Etude de Maître TOUBLANC-CHAMPEYROLE à Ainay-Le-Château.
- Mail reçu le 30 mai 2025 par un co-auteur du livre « Mémoires des châteaux du Berry ». Il informe les membres du Conseil qu'une commande peut être effectuée.

- La communauté de communes Cœur de France propose de mettre à disposition des administrés à la Mairie un « Guichet d'information » afin de les accompagner dans leurs démarches. Les membres du Conseil refusent
- Réception d'une proposition de spectacle de clowns avec le Cirque BORELLI. Les membres du conseil demandent de se renseigner des dates.
- La société Boischaut.com a transmis un devis et une maquette pour la pose de panneau afin de signaler les 4 Monuments classés dans la commune.
- Monsieur PORTMANN évoque les points suivants :
 - Nous n'avons pas reçu les fonds d'orange Business cela ne devrait tarder. Cela va clôturer un litige qui date de 2007
 - Alerte sur la gestion des mails orange avec arrêt de la messagerie le 30 juin
 - Beaucoup de tracteurs avec des remorques circulent dans la commune pour la méthanisation.
 - Une intervention devrait avoir lieu début juillet afin de déplacer un poteau directionnel qui cache la visibilité devant la maison de Monsieur ROUSSEAU
 - Le plan de sauvegarde doit être remis à jour suite à la visite de Madame THOMAS
 - Les commandes de pommes de terre seront mises en place.

- Brocante organisée par le Comité des fêtes de Bruère Allichamps aura lieu le 20 juillet 2025 au camping
- Maryse LALLIER informe le Conseil d'une réunion du conseil d'école le 16 juin 2025 à La Celle. Inscription actuellement de 8 enfants pour la petite section à la rentrée 2025/2026
- Louis Emmanuel VINCENT demande qui a fauché la pointe du coté de Vérand'Or et de son entreprise. Monsieur Guy AUPETIT a porté une réponse pertinente à cette question.

- Christine TAILLANDIER informe que des plots sont installés sur des places de stationnement afin de réserver l'emplacement dans la rue George Sand. Elle a également demandé des explications sur la communication qui a été faite aux commerçants concernant la coupure d'électricité.
- Guillaume TAILLANDIER indique qu'à la suite du vol de bois, une rencontre avec Monsieur LORY a eu lieu afin d'établir une demande de fermeture du chemin par une barrière qui a été posé le 6 juin 2025. Une demande de martelage a été faite, il y aura des affouages à faire à la fin de l'année pour en faire profiter les habitants de la commune.
- Monsieur Le Maire, Roger DAGHER, informe les membres du Conseil qu'il a décidé de ne pas se représenter pour le prochain mandat sauf s'il y a qu'une seule liste, celle de Louis Emmanuel VINCENT.

Fin de séance 21h15

Prochaine réunion de conseil le mercredi 09 juillet 2025 à 18 heures 30